



Projet paysager pour le territoire des *Gorges de l'Aveyron les Vallées de la Vère et de la Bonnette*

COFIL n°4 du 9 juillet 2021 - Milhars
Compte-rendu

PRÉSENTS

- Pascale CORNUAU Chef de Projet – Chargée de mission Tarn-et-Garonne– DREAL
- Corinne KRON-RAMIREZ Chef de Projet - Chargée de mission Tarn – DREAL
- Alain QUIOT TerreHistoire – Paysagiste concepteur / Mandataire
- Bernard MAGES Artiste ferronnier
- Membres du COFIL Cf Liste jointe

OBJECTIFS

- Présentation des actions pour échanges et validation
- Déroulé de la suite de l'étude

PIÈCES JOINTES AU COMPTE-RENDU

- Feuille de présence - Annexe 1
- Rappel de l'étude et périmètre d'action - Annexe 2
- Actions thématiques - Annexe 3
- Fiche d'information site classé - cahier de gestion – Annexe 4

La DREAL remercie la Commune de Milhars pour l'accueil de ce quatrième comité de pilotage.

RAPPEL DE L'ETUDE

La présentation de l'étude s'appuie sur l'exposition récapitulative présente dans la salle. Le rappel du déroulé de l'étude et des orientations validées lors du comité de pilotage du 11 février 2021 est présenté en annexe 2-1.

La première étape de l'élaboration du programme d'action a porté sur la définition d'un périmètre d'actions à l'intérieur du périmètre d'étude, qui intégrait la totalité des 16 Communes concernées. Ce périmètre, joint en annexe 2-2, présenté aux ateliers des 17-18 mai dernier, est issu du croisement des critères présentés en annexe 2-3.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Les actions sont réparties, tout comme les orientations, selon 4 thèmes : l'eau, la pierre, le végétal et le partage qui reprend les actions transversales. Les panneaux présentés en annexes A3-1 listent les actions par thème en détaillant pour chacune d'elles, les démarches existantes sur le territoire, les actions à engager, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre.

Les éléments présentés sont les actions prioritaires issues des réflexions des groupes de travail du 17 -18 mai dernier, auxquelles a été ajouté une action sur l'itinérance afin de couvrir l'ensemble des orientations validées par le COPIL.

Une fiche/actions a été élaborée pour chaque thème (avec une trame commune) ; elle détaille les éléments donnés ci-dessus, mais en y ajoutant les démarches associées, l'impact environnemental et un « encart » récapitulatif listant :

- Public cible
- Communes concernées
- Calendrier
- Coût estimatif
- Partenaires financeurs
- Critères de réussite
- Maîtrise d'ouvrage
- Référents techniques et politiques
- Niveau de difficulté

Les éléments présentés doivent encore être complétés collectivement.

Actions EAU

- Charte des bonnes pratiques et écotourisme liés à l'eau
- Circuit de l'eau en 3 dimensions
- Reconquête des espaces en commun
- Equilibre entre dynamiques naturelles et usages

La première fiche/actions intitulée « Généraliser, sur le territoire d'actions, une charte des bonnes pratiques » est détaillée en séance.

Échanges

- La problématique de l'eau potable, dans ce territoire maillé de captages n'a pas été approfondie dans le cadre de cette étude, mais fait l'objet d'une fiche dans l'étude du SCOT Midi-Quercy.
- La Communauté de Communes QRGa indique que la charte de bonnes pratiques a été portée par le PETR lorsque celui-ci avait une compétence touristique, qui est portée désormais par les Communautés de Communes. Aujourd'hui, QRGa a engagé une réactualisation de cette charte avec le CPIE82. Il est considéré que le PETR est trop présent dans la fiche actions proposée.
- Aujourd'hui, le territoire d'actions accueille 2 sites Natura 2000. L'un est désigné au titre de la directive « habitats » et l'autre de la directive « oiseaux ».
- Pour savoir si la charte existante offre de véritables retombées, une évaluation s'avérera nécessaire. La charte existante a eu des effets positifs, mais certains partenaires ont sans doute oublié qu'ils y avaient adhéré. Il y a donc nécessité de la réactiver.
- Les syndicats de bassins doivent aussi être associés à la démarche et plus globalement sont partenaires dans les actions « Eau ».
- La question des chaussées sera abordée dans l'action « Equilibre entre dynamiques naturelles et usages ». Les chaussées sont en effet utiles tant pour l'agriculture que pour la production hydro-électrique, l'analyse doit être y faite au cas par cas.

Actions PIERRE

- Valorisation du patrimoine, notamment vernaculaire et industriel
- Une voie ferrée à redécouvrir
- Exemplarité des constructions et espaces publics
- Gérer la « cabanisation »

La première fiche/actions sur la pierre « Redonner un projet fédérateur aux gares et ouvrages d'art qui accompagnent l'ancienne voie ferrée » est détaillée en séance.

Échanges

- Quel est le lien entre la pierre et la voie ferrée ? Telle est la question posée vis-à-vis d'une expression architecturale moins évidente que celle du patrimoine médiéval.
- L'implantation de la voie ferrée a également été à l'origine de nouvelles activités, telles que le thermalisme par exemple, ainsi que de constructions et aménagements qui lui étaient liées, comme à Saint Antonin-Noble-Val.
- Pourquoi valoriser ce patrimoine, dont la réalisation a créé de gros dégâts dans la vallée et dont la réalisation serait aujourd'hui irréalisable du fait de ses impacts ? Il s'agit en fait de montrer le sens de l'histoire – et l'expression d'une période industrielle – sans émettre de jugement de valeur. La valorisation du patrimoine interroge aussi les jeunes générations.
- La RD 115 accélère le regard sur la vallée. Les itinérances douces sont un enjeu pour valoriser les perceptions sur ce territoire et pourraient passer par la restauration des cheminements, la sécurisation des piétons. Aujourd'hui, en l'état, l'emprise de la route n'est pas prête à accueillir une itinérance douce en parallèle. Les cartes de cyclotourisme indiquent les routes secondaires qui peuvent servir pour l'itinérance douce.
- L'inventaire des ouvrages et bâtiments associés à la voie ferrée est partiellement réalisé dans le cadre des inventaires du Patrimoine réalisés pour les Communes de la 4C (Penne et Milhars) ou du PETR Midi-Quercy. Ils peuvent alimenter un inventaire spécifique de la voie ferrée.
- L'objectif doit être la protection du patrimoine ferroviaire, mais parler de classement au titre des Monuments Historiques n'est peut-être pas le seul outil. Dans tous les cas, les propriétaires privés doivent aussi être accompagnés dans cette démarche.

Quant à l'acquisition éventuelle de ces édifices, elle ne peut a priori être du ressort des Communes.

- L'important est de développer une meilleure connaissance de ce patrimoine et de construire un projet fédérateur, en changeant le regard qui lui est porté, pour gagner en visibilité.

Actions VEGETAL

- Accompagner l'installation agricole
- Pérenniser et renouveler les structures végétales composant le paysage
- Assurer une gestion forestière soucieuse du patrimoine

La première fiche/actions intitulée « Renouvellement et renforcement des structures arborées, tant en milieu rural que urbain » est détaillée en séance.

Echanges

- Stationnement et protection des arbres sont difficilement compatibles.
- Pourquoi proposer une maison de l'arbre à Espinas, alors qu'un centre d'interprétation sur le Patrimoine et l'Environnement existe à Caylus.
- Le renforcement et la gestion de la ripisylve doivent être ajoutés au niveau des actions. Cette ripisylve doit en particulier être gérée dans les zones d'accueil du public, où il convient peut-être de relayer la plantation historique et traditionnelle de Peupliers vers plus de diversité. La suppression des plantes invasives est également une vraie préoccupation.
- Une véritable gestion des arbres plantés dans l'espace public est une nécessité. Il s'agit de viser l'exemplarité des espaces publics.
- La préservation, voire la création d'ouvertures ou fenêtres de paysage, que ce soit depuis les belvédères, le long des routes, sur les Causses, en bord de rivières, ainsi que depuis d'anciens pâturages, doivent être ajoutés aux actions. Cette question est aussi transversale et peut être intégrée dans d'autres actions, comme celles du circuit de l'eau ou de l'itinérance.

Actions Partage

- Créer un réseau de personnes « ressources », ambassadeurs du territoire
- Construire une itinérance de découverte, connectée avec les territoires voisins
- Du producteur au consommateur
- Assurer une gouvernance pour le territoire

La première fiche/actions, intitulée « Créer un réseau de personnes « ressources », ambassadeurs du territoire » est détaillée en séance.

Echanges

- L'expérimentation des éducteurs a permis de créer un fonds commun de connaissances croisées.
- La Commune de Milhars envisage la création d'un lieu de mémoire sur les anciennes activités viticoles, qui puisse devenir un lieu d'échanges intergénérationnels, mais aussi entre touristes et résidents. Il s'agit de connecter ce lieu avec des itinérances sur le territoire.

Suite du travail sur les fiches-actions

- On entre désormais dans une phase plus « politique » ; la gouvernance doit être la première action du thème « partage ».
- Il est rappelé que les 4 fiches présentées n'avaient pas pour prétention d'être achevées pour le Copil et totalement renseignées au niveau de l'encart, puisque l'objectif est bien d'effectuer désormais un travail collaboratif.
- Un groupe de travail sera donc constitué pour compléter la rédaction de chaque fiche avec les acteurs concernés. Ce groupe travaillera de manière dématérialisée. Chaque fiche sera amendée, par des échanges de courriels, en vue d'une validation par les membres du COPIL. Ainsi, les fiches seront validées avant le prochain comité de pilotage qui sera réuni à l'automne.

Quelle gouvernance pour la mise en œuvre de ce projet ?

- Il s'agit d'une autre façon de penser le territoire, à travers sa cohérence paysagère. Une gouvernance fluide, axée sur le pilotage d'actions concrètes, doit être recherchée, plutôt que d'ajouter une nouvelle couche administrative.
- Le maillon opérationnel est la Communauté de Communes, mais il faut un cadre commun.

Rencontre avec les élus d'un site classé

- La visite d'un site classé, prévue dans l'étude, n'a pu avoir lieu jusqu'à présent. L'objectif est d'organiser un échange avec des élus et acteurs du territoire. Il serait souhaitable de pouvoir interagir sur un territoire d'actions qui connaît de vraies difficultés liées au morcellement administratif.

Itinérances des œuvres

- Le triptyque « Au fil de l'eau », créé dans le cadre de ce projet à Milhars a été achevé le 11 juillet ; son itinérance doit à présent être organisée. A ce jour, les Communes de Montricoux, Varen, Caylus, Larroque et Penne sont volontaires pour l'accueillir. Il importe que les conditions d'accueil de cette œuvre conjointe (trio d'artistes) permettent de révéler le paysage, mais permettent aussi d'évoquer et de traduire le projet global.

Prochain comité de pilotage – automne 2021

Programme :

- Validation finale du plan d'actions.
- Gouvernance globale du projet
- Préconisations réglementaires, et opportunité du classement du site